



**9e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 14 novembre 2023, 19 h,**

**Centre des Loisirs Trois-Saisons
1390 rue Buffon (Salle polyvalente)**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
Mme Aline Dumont	Secrétaire
Mme Lisa Baril-Gravel	Trésorière
M. Laurier Bérubé	Administrateur
M. Sébastien Deveault	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
Mme Sayana Khuon	Conseillère en consultations publique
Laurianne Delisle-Côté	Conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau

9 citoyen.ne.s sont présent.e.s

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance. M. Martel informe l'assemblée que la séance est enregistrée pour les fins de rédaction du rapport de consultation publique.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. Aucun nouveau sujet n'est ajouté.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 2
3.	Demande d'opinion et consultation publique Reconnaissance de l'usage résidentiel pour des bâtiments dans la zone au nord du boulevard Chauveau Ouest (R.C.A.3V.Q 337)	19 h 10
4.	Adoption du procès-verbal de rencontre du mardi 10 octobre 2023	19 h 45
5.	Affaires découlant du procès-verbal <ul style="list-style-type: none">• Sentier piétonnier Buffon-Étincelle• Résolution CQA-2923 -CA-47 : Évaluation de la chaussée Pellan• Résolution CQA-2923 - CA-48 : Données des stèles 2022-2023• Résolution CQA-2923 - CA-44 : Demande de toponymie• Résolution CQA-2923 - CA-21 : Signalisation sur Félix-Antoine-Savard• Résolution CQA-2923 - CA-40 : Ajout de trottoir au nord du boul. W-Hamel	19 h 50
6.	Trésorerie	20 h
7.	Période de questions et commentaires du public	20 h 5
8.	Dossier du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none">• Table concertation vélo• Qualité de l'air• Stratégie de sécurité routière 2020-2024<ul style="list-style-type: none">○ 2023○ Projet 2024	20 h 20
9.	Période d'information des conseillers municipaux	20 h 50
10.	Divers	21 h 5
11.	Informations et correspondance	21 h 10

RÉSOLUTION CQA-23-CA-49

Sur proposition de Mme Lisa Baril-Gravel appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Adoptée à l'unanimité

3. DEMANDE D'OPINION ET CONSULTATION PUBLIQUE

Reconnaissance de l'usage résidentiel pour des bâtiments dans la zone au nord du boulevard Chauveau Ouest (R.C.A.3V.Q 337)

Mme Sayana Khuon explique à l'assemblée le déroulement de la consultation publique où une représentante de la Ville présentera les modifications réglementaires proposées. Les citoyens présents pourront exprimer leurs commentaires et poser leurs questions. Le conseil de quartier sera appelé à formuler une recommandation. Dans le déroulement du processus de consultation, il y a eu distribution de porte à porte de 9 avis qui s'adressait uniquement aux résidents de la zone concernée et un avis public légal a été publié sur le site de ville de Québec. Mme Sayana Khuon présente la conseillère en consultation publique, Mme Laurianne Delisle-Côté, qui fera la présentation du projet.

Le 7 février 2020 est entré en vigueur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADr) de la Ville de Québec. L'entrée en vigueur du nouveau SADr entraîne son lot de nouvelles mesures, normes et orientations. Par souci de concordance, le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec est modifié afin de se conformer à ce qui est prescrit dans le SADr. Par conséquent, les normes du règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–CapRouge R.C.A.3V.Q. 4 doivent suivre ces modifications et refléter ces nouvelles mesures sur les grilles de spécifications. Le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) reprend, pour les secteurs où l'usage résidentiel est autorisé en dehors du périmètre d'urbanisation, le concept d'hameaux introduit au SADr. Ainsi, au niveau du règlement d'urbanisme, une modification des limites des zones permettant l'usage résidentiel doit être faite selon la limite des lots visés par les modifications du PDAD et du SADr. Par ailleurs, la limite maximale d'urbanisation identifiée au PDAD est modifiée afin qu'elle suive le nouveau périmètre d'urbanisation proposé au SADr. En conséquence, les limites de certaines zones actuelles seront aussi ajustées selon ce nouveau périmètre de même que les affectations qui découlent de cette modification. La présente demande vise uniquement la zone 36 142 Aa et chemine de façon parallèle avec l'omnibus qui modifie l'ensemble des zones du quartier de l'Aéroport. La zone 36 142 Aa étant composée de propriétés résidentielles, les modifications aux outils de planification ont prévu la reconnaissance de ces propriétés. Effectivement, l'ajout de l'usage résidentiel à cette zone est prévu, ainsi que l'ajustement du code de densité applicable.

MODIFICATIONS PROPOSÉES

- Ajout de l'usage résidentiel avec un maximum d'un bâtiment isolé d'un logement
- Modification de la dominante pour Ha.
- Ajustement du code de densité en fonction des modifications du PDAD et retrait du nombre de logements maximum à l'hectare à la grille de spécifications.

Mme Lauréanne Delisle-Côté présente les modifications aux normes d'urbanisme pour la zone 36 142 Aa

Un citoyen demande des précisions sur la possibilité d'utilisation des terrains suite aux changements proposés. Mme Delisle-Côté confirme que la réglementation régularise la situation des propriétaires qui fait passer de zone agricole à zone résidentielle permettant ainsi la possibilité d'agrandir les bâtiments existants sans qu'aucune nouvelle construction ne soit permise. La conseillère précise qu'il faudra respecter la réglementation.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-50

Sur proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par Mme Lisa Baril-Gravel., il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport se montre favorable au projet de modifications aux normes d'urbanisme pour la zone 36 142 Aa.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU MARDI 10 OCTOBRE 2023

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 10 octobre 2023.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-51

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 10 octobre 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Affaires découlant du procès-verbal

- *Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle*

Il est signalé qu'il n'y a pas eu de développement du côté de la Ville de Québec, sur ce sujet. M. Sébastien Deveault a rencontré le citoyen qui semblait être l'un des principaux motifs du non-déneigement du sentier Buffon-l'Étincelle. Le citoyen se déclare très favorable au déneigement et déclare également que les arbustes sont la propriété de la Ville de Québec.

- *Résolution CQA-2923 - CA-47 : Évaluation de la chaussée de la rue Pellan*

M. Réjean Martel s'informe auprès de la conseillère si des développements sont prévus dans le dossier de réhabilitation de la rue Pellan, entre les rues des Champs-Élysées et Malraux. M. Louis Martin, fait lecture de la réponse de la Ville de Québec. Le Département d'ingénierie de la ville de Québec a déjà ciblé ce projet dans le bassin prioritaire des routes désuètes à réparer à court terme. En attendant, des réparations pourront être effectuées, au besoin, par la Division de l'entretien des voies de circulation s'il y a un enjeu de sécurité au niveau de la surface.

« Le Service de l'ingénierie a un projet de réhabilitation de chaussée d'identifié sur la rue Pellan, entre les rues Zola et des Champs-Élysées. Ce projet, qui est déjà ciblé dans un bassin prioritaire de routes désuètes, est envisagé à court terme. La priorisation des projets au Service de l'ingénierie est un processus rigoureux qui est effectué annuellement et qui dépend de plusieurs critères, notamment le niveau de désuétude et les budgets disponibles. »

- *Résolution CQA-2923 - CA-48 : Données des stèles 2022-2023*

Le comité a demandé à la Ville d'avoir accès aux données des stèles (radars de vitesse) en opération sur le territoire du quartier de l'Aéroport pour l'année 2022-2023. Aucun développement sur ce point.

- *Résolution CQA-2923 - CA-44 : Demande de toponymie*

M. Réjean Martel évoque que la rencontre du comité est prévue en novembre concernant la demande faite au comité de toponymie de la Ville de Québec afin qu'un lieu soit nommé en l'honneur de M. Roberto Bissonnette.

- *Résolution CQA-23-CA-43 : Patinoire couverte*

Le conseil de quartier de l'Aéroport a demandé à la ville de Québec d'étudier la faisabilité d'installer ce type d'équipement sur le territoire du Conseil de quartier. M. Louis Martin lit la réponse du Service des loisirs indiquant que la Ville de Québec a retenu le projet et étudie présentement les emplacements possibles pour implanter des patinoires couvertes. Les conclusions seront prochainement présentées aux autorités pour prendre leur décision.

« Pour faire suite à la demande du conseil de quartier, nous retenons leur demande. Cependant actuellement, la Ville a octroyé un mandat pour étudier différents possibles dans la ville afin d'implanter les patinoires couvertes. Les conclusions seront prochainement présentées aux autorités qui pourront se positionner sur la suite des choses. »

- *Résolution CQA-2023 - CA-41 : Signalisation sur Félix-Antoine-Savard*

Les travaux de sécurisation du parcours des élèves ont été réalisés près de l'École Primevères. Le traçage de lignes de la traverse des piétons était encore absent. M. Louis Martin s'est informé auprès de la Ville de Québec, qui a assuré que le traçage serait fait très rapidement.

- *Résolution CQA-2023 - CA-40 : Ajout de trottoir au nord du boul. W-Hamel*

Le Comité avait présenté une résolution demandant d'évaluer la possibilité d'ajouter un trottoir du côté nord du boulevard Wilfrid-Hamel, sur le tronçon en face de la rue Bernard-Grondin jusqu'à la Route de l'Aéroport. Le constat de l'absence de cette portion de trottoir est fait par la ville de Québec et un mandat est confié à la Division de la planification de la conception routière pour en étudier la faisabilité.

« Effectivement, il manque clairement un lien piéton pour compléter le trajet est-ouest, du côté nord du boulevard Wilfrid-Hamel. Nous allons placer cette commande auprès de la Division de la planification et de la conception routière qui devra analyser la faisabilité, car il est prévu de déplacer une borne-fontaine, un lampadaire ainsi que des infrastructures électriques. »

- **Résolution CQA-2022 - CA-40 : L'éclairage du sentier piétonnier**

Le Comité demande à la Ville de Québec d'installer des lampadaires dans le sentier piétonnier qui relie le parc de l'école les Primevères au parc le May. Aucun développement pour ce point.

« La rencontre d'analyse a été effectuée le 5 décembre. Il est recommandé d'éclairer le sentier (Recommandation conjointe GIEE, GI Parc et SLSVC) »

Le projet sera inscrit dans notre liste de travaux. À ce moment-ci nous ne sommes pas en mesure de préciser un échéancier de réalisation. »

6. TRÉSORERIE

Mme Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 8 060,45 \$. Ce montant inclut les trois 5 900 \$ résiduel de la subvention pour le projet de sécurité routière. Le solde estimé au 31 décembre 2023 est de 1960,00 \$.

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS

Un citoyen demande de précision sur la construction au coin de Notre-Dame, Chauveau. M. Réjean Martel confirme que ce sera un immeuble d'environ 14 ou 16 logements. Le même citoyen demande aussi de l'information sur la construction sur la rue Bernard Grondin. M. Réjean Martel indique que la construction a débuté pour trois immeubles dédiés à des logements sociaux comprenant un édifice à 4 étages et deux édifices à 3 étages. Des stationnements souterrains sont prévus.

8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

8,1 Table concertation vélo

M. Laurier Bérubé fait part d'une rencontre du 31 octobre dernier sur la plateforme Zoom. Une discussion a porté sur les projets de pistes cyclables et M. Laurier Bérubé mentionne que la piste de la Route de l'Aéroport en fait partie. Le mauvais état de la piste cyclable de la rue Laberge qui mène à la base de plein air est souligné.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-52

Considérant que le point a été soulevé lors de la Table de concertation de vélo,

Considérant la vision portée par la Ville de Québec de la mobilité active ;

Sur proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est proposé de demander à la Ville de Québec de refaire l'asphaltage de la rue Laberge pour favoriser le transit de vélo vers la Base de Plein air de Sainte-Foy dans la perspective de la mobilité active.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Qualité de l'air

Aucune information n'est disponible pour ce point.

8.3 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier

8.3.1 Projet 2023

Mme Lisa Baril-Gravel présente les deux affiches destinées à une distribution aux citoyens. Des renseignements ont été pris auprès du fournisseur sur qualité de collants qui seraient utilisés pour imprimer l'affiche. Une discussion s'entame sur le choix. Le Comité retient également, la qualité médiane de collants estimant une utilisation sur 3 à 4 ans. Une nouvelle version pourra être envisagée pour l'édition 2024. Finalement l'affiche comportant uniquement du texte est retenue pour l'année 2023.

M. Sébastien Deveault fait le bilan de la saison 2023 du projet de sécurité publique et indique que :

- La grande affiche mobile a été exposée sur sept (7) sites durant les 4 mois et demi à compter de fin juin,
- Les petites affiches ont été plantées sur différentes rues avec l'accord des propriétaires et ont été récupérées. Sur un total de 72 affiches, il reste environ une quinzaine d'affiches encore utilisables.
- Le vidéo-clip sur la sécurité près des écoles qui a été produit par le Comité a obtenu 29 000 clics dans Facebook et 1 300 vues sur YouTube.
- Il signale également que près 300 personnes suivent la page Facebook du conseil de quartier de l'Aéroport.

M. Sébastien Deveault a validé auprès du responsable du projet de sécurité routière de la Ville de Québec la modification du projet et il a donné son accord pour que le conseil de quartier utilise le budget résiduel pour le projet modifié de 2023. M. Réjean Martel souhaite que le bilan du projet 2023 soit disponible sur Facebook.

M. Sébastien Deveault présente les dépenses prévues pour utiliser le 5 900 \$ restant au budget

- Une réimpression 2 grandes affiches de 3 ½ pieds X 5 pieds : 300 \$

- Une l'impression de 500 autocollants seront imprimés et distribués : 5 300 \$

RÉSOLUTION CQA-23-CA-53

Sur proposition de Mme Lisa Baril-Gravel et secondé par M. Laurier Bérubé, il est résolu d'approuver la dépense de 300 \$ pour l'impression de deux grandes affiches et 5 300 \$ autocollants dans le cadre du projet de sécurité routière 2023.

Adopté à l'unanimité

8.3.2 *Projet 2024*

Le projet sera financé uniquement avec le budget de 3 000 \$ pour la production d'autocollants, publicité, entretien de la remorque qui transporte les grandes affiches. Les écoles seront avisées qu'elles ne seront pas sollicitées pour le projet de sécurité routière de l'année 2024. Il confirme également qu'il n'est pas prévu de faire produire de petites affiches à mettre sur les terrains.

Le nouveau projet sera présenté avant la date limite du 30 novembre 2023

8.4 Autres dossiers

8.4.1 Le tableau des résolutions pour assurer le suivi

M. Réjean Martel a transmis un tableau des résolutions à la Mme Sayana Khuon afin de vérifier l'état d'avancement des différents dossiers. Le tableau a déjà indiqué les réponses qui sont connues pour certains dossiers. Ce tableau sera soumis au comité lors de la séance de décembre pour établir les actions à poser sur les résolutions qui ont été prises par le Comité.

8.4.2 Le Conseil de quartier avait voté un budget pour un projet de fête de quartier de Jouvence en 2024.

M. Réjean Martel rappelle la demande d'un citoyen faite pour obtenir un budget pour tenir la fête du quartier Jouvence en 2020 dans le cadre d'une initiative citoyenne. Il se propose de contacter le responsable pour connaître ses intentions en ce qui concerne la fête de 2024.

9. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

9.1 *Parc Primevère*

M. Louis Martin confirme l'adoption du sommaire concernant le parc des Primevères pour l'attribution à une firme d'un contrat pour les services professionnels en architecture de

paysage et ingénierie, dont de l'asphaltage, le drainage en périphérie et l'installation d'une patinoire de hockey en hiver et une surface de roller-hockey en été. Il confirme que le mandat a été confié à la firme « Option Aménagement ».

9.2 Formation de la Ville de Québec

M. Louis Martin informe le Comité sur la tenue d'une formation en urbanisme qui a eu lieu le 7 novembre dernier. M. Maxime Le Pluart a assisté à cette présentation qu'il a trouvée intéressante bien que le sujet n'était pas facilement accessible.

9.3 Consultation sur la mobilité active

La ville de Québec animera une rencontre de consultation, le 27 novembre 2023, sur la vision de la mobilité active. Tous les conseils de quartier de l'arrondissement ont été invités à y participer pour partager la nouvelle vision de la mobilité active. M. Martin suggère de préparer les questions en vue de cette réunion pour faire valoir les projets de votre quartier.

9.4 Tournée du Comité Mobilité Nord

Le Comité Mobilité Nord faisait une tournée de repérage, dont le premier arrêt a été le sentier piétonnier l'Étincelle-Buffon, par la suite a remonté la Route de l'aéroport pour terminer à Val-Bélair en évoquant sur le parcours différents sujets touchant les secteurs visités.

9.5 Consultations publiques à venir

Une consultation prévue en décembre touche la zone 36240bB une Fabrique de granit. Il informe également le comité que d'autres consultations sont à venir touchant les Hameaux. Il laisse entendre que plusieurs hameaux seront traités en formule « omnibus ». M. Réjean Martel présente la possibilité d'une séance spéciale du conseil de quartier pour tenir ces consultations ou en janvier 2024. Les dates où se tiendront ses consultations sont à venir.

9.6 Résolution du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement a adopté tel que présenté la modification finale au zonage du secteur 36415 à côté du centre communautaire étudié en septembre dernier par le Comité.

9.7 Résidents du parc de maisons mobiles Lorette

Les résidents locataires et propriétaires du parc de maisons mobiles, situé sur la Route de l'aéroport, ont contacté M. Louis Martin. Ces résidents soupçonnent que le propriétaire du terrain fasse des changements significatifs qui affecteraient de manière importante leur situation. Les résidents ont formé un comité pour défendre leur position.

9.8 Parc d'observation des avions au bout de la piste de l'aéroport

Pour faire suite à une demande d'un citoyen de faire un parc d'observation au bout de la piste de l'aéroport sur un terrain qui appartient à la ville de Québec. Un premier contact de la part du Comité de quartier n'avait pas donné de résultat. M. Martin a donc rencontré,

récemment, les gens de l'aéroport, et leur a suggéré de développer un projet modeste. Les gens de l'Aéroport rencontreront les *observateurs d'avions* «*Plane spotter*» pour connaître leur besoin et M. Martin s'offre pour trouver du financement. Le comité de quartier discute du projet et propose d'attendre les développements de ce projet pour se prononcer.

10. DIVERS

- Collation du 10 décembre 2023

Mme Lisa Baril-Gravel propose d'offrir une collation, au terme de la séance du 10 décembre prochain, pour clore l'année du conseil de quartier de l'Aéroport.

RÉSOLUTION CQA-23-CA-54

Proposé par M. Sébastien Deveault et appuyé par M. Maxime Le Pluart, il est résolu d'accorder un budget de 50, 00 \$ pour servir une collation au terme de la réunion le 12 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

- Point d'information de Mme Sayana Khuon

M. Sayana Khuon rappelle au conseil que la reddition de compte pour le projet de sécurité routière et la présentation du projet de 2024 doit se faire au 30 novembre 2023.

- Réseau internet du Centre des Loisirs Trois-Saisons

M. Réjean Martel souligne l'installation récente du réseau internet du Centre des Loisirs Trois-Saisons permettant ainsi son utilisation durant les séances du Conseil de quartier de l'Aéroport.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 29. Le président rappelle la prochaine réunion prévue le 12 décembre 2023.

Procès-verbal rédigé par Aline Dumont et révisé par M. Réjean Martel.

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire